

## **ANNEXE 1 : LES PROJETS ET ACTIONS MENÉES EN MOBILISANT LA PARTICIPATION CITOYENNE**

### **1. Les accompagnements réalisés par l'équipe démocratie participative**

#### **1a. Optimisation des espaces d'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) : les usager.ères au cœur de la réflexion**

La Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine a engagé une étude visant à améliorer ses espaces d'accueil, dans la continuité de la restructuration du bâtiment Gaston-Defferre. Cette démarche d'optimisation concerne aussi bien les agent.es exerçant dans le bâtiment que les usager.ères accueilli.es quotidiennement.

Dès le lancement de l'étude, l'implication des usager.ères a été intégrée au processus. Ainsi, le 11 mars 2024, une réunion de concertation a rassemblé des membres des services et des usager.ères volontaires de la Maison départementale des personnes handicapées.

Sur la base du scénario retenu, les participant.es ont été invité.es à réagir et à enrichir la réflexion autour de plusieurs aspects clés :

- L'aisance de circulation entre le premier accueil et la salle d'attente ;
- La visibilité de l'espace dédié au dépôt des dossiers ;
- L'amélioration de la signalétique, notamment en renforçant la lisibilité des lettrages blancs par un filet noir ;
- L'aménagement des bureaux d'entretien pour un meilleur confort et une meilleure accessibilité.

Grâce à cette concertation, les retours des usager.ères ont permis d'affiner le projet afin d'offrir un cadre plus fonctionnel et inclusif pour toutes et tous.

#### **1b. Pactes des mobilités locales : vers des solutions adaptées à chaque territoire**

Les Pactes des mobilités locales constituent une initiative novatrice du Département d'Ille-et-Vilaine visant à promouvoir des mobilités durables en collaboration avec les intercommunalités breilliennes. Cette démarche consultative a pour objectif de coconstruire et d'appuyer la réflexion de ces acteur.rices dans le cadre d'une stratégie de mobilité cohérente, adaptée aux spécificités de chaque territoire et aux besoins de ses habitant.es.

Afin d'y parvenir, le Département a engagé en 2024 une dynamique participative en impliquant directement les citoyen.nes pour les territoires de Vitré Communauté et de Fougères Agglomération à travers la mise en place de trois comités citoyens :

- un comité citoyen sur le territoire de Fougères Agglomération ;
- un comité citoyen sur le secteur de Vitré ;
- un comité citoyen sur le secteur de Châteaubourg.

Chaque comité a rassemblé une vingtaine d'habitant.es sélectionné.es selon des critères spécifiques. Pour approfondir leurs réflexions, ces groupes ont bénéficié d'un accompagnement adapté : le comité de Vitré, premier des trois à être mis en place, a ainsi pu s'appuyer sur l'expertise du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Par ailleurs, l'ensemble des comités a été suivi par des garant.es régionaux.ales de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Chaque groupe s'est réuni à quatre reprises sous forme d'ateliers, alternant deux journées complètes et deux sessions en soirée. Dans un premier temps, les participant.es ont reçu des éléments de cadrage précisant le périmètre de la mission confiée, en lien avec l'intercommunalité concernée. Par la suite, une montée en compétence collective s'est opérée à travers deux approches complémentaires : l'animation d'une fresque des mobilités, favorisant une réflexion sur leurs propres pratiques, et la présentation d'un portrait détaillé des mobilités sur le territoire.

Grâce à ce travail collectif, les citoyen.nes ont pu analyser les enjeux liés à la mobilité sur leur

territoire et formuler des propositions d'actions concrètes. Les contributions de chacun de ces groupes va faire l'objet d'une analyse approfondie. Ces propositions d'actions nourriront la formalisation finale des Pactes des mobilités locales en partenariat avec les autres collectivités ?

Pour le comité citoyen de Vitré, le seul à avoir présenté la synthèse de sa réflexion devant l'ensemble des élu.es à la date de rédaction de ce rapport, voici quelques exemples de leurs propositions :

- Pour développer la pratique du vélo sur le territoire : mettre en place une prime d'incitation au vélo (aide à l'achat) ;
- Pour promouvoir et développer les modes actifs : améliorer les connexions des mobilités douces sur certains axes (voies à sens unique pour les voitures...) ;
- Améliorer la multimodalité : développer des navettes radiales (ZAC-centre-ville, entre pôles industriels) ;
- Le projet de contournement routier du secteur de Vitré : au vu de la complexité du sujet, de la diversité des enjeux et des choix à réaliser impliquant d'arbitrer sur des renoncements, le comité citoyen a estimé qu'il n'est pas possible d'avoir une réponse unanime et partagée sur l'opportunité de réaliser ou non un contournement.

### **1c. Aménagement de l'Anse du Guesclin : co-construire la route et le littoral de demain**

Face aux défis du changement climatique et de l'afflux touristique, le Département d'Ille-et-Vilaine, en lien avec la commune de Saint-Coulomb, a lancé une démarche participative pour repenser l'aménagement de la route départementale 201 et de l'Anse du Guesclin.

De juin à septembre 2024, une expérimentation a été menée dans le cadre du comité de pilotage du littoral Cancale/Saint-Malo. Trois espaces de stationnement, deux liaisons piétonnes sécurisées et un sens unique descendant ont été mis en place, accompagnés d'une signalétique renforcée et d'une médiation sur site.

Le 25 novembre 2024, une réunion publique au Phare de Saint-Coulomb a permis d'évaluer ces mesures. Environ 70 participant.es, habitant.es et usager.ères régulier.ères, ont partagé leur retour d'expérience via des ateliers participatifs. Si les navettes gratuites ont été bien accueillies, des améliorations ont été demandées : meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, infrastructures cyclables, signalétique plus visible et création d'un arrêt-minute.

En parallèle, en octobre 2024, le Département a lancé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration écologique et le réaménagement du site.

## **2. Les démarches de participation numérique**

Dans le cadre du programme Mobilités 2025, la plateforme « Je participe » a accueilli en 2024 huit consultations portant sur des projets d'aménagement et de mobilité :

- Actualisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement ;
- Sécurisation de la route départementale 27 et aménagements cyclables : liaisons Liffré - La Bouëxière et Liffré - route forestière de Culon ;
- Création de pistes cyclables : Pleumeleuc - Bédée - Montfort-sur-Meu ;
- Liaison cyclable : Domagné - Châteaubourg (gare) ;
- Liaison cyclable : La Gouesnière - Saint-Méloir-des-Ondes - Cancale ;
- Route départementale 65 / Route départementale 772 : barreau nord-est de Val d'Anast / Mernel ;
- Route départementale 102 : contournement du centre urbain de Maen-Roch ;
- Franchissement tout tonnage : Port de Roche (Langon - Sainte-Anne-sur-Vilaine).

Ces projets sont à retrouver sur la plateforme « Je participe » du Département d'Ille-et-Vilaine.

### **3. Les autres démarches menées au sein des services de la collectivité**

#### **3a. Nouveau Contrat de ville pour Saint-Malo : impliquer les habitant.es dans la réflexion**

Le Contrat de ville constitue le cadre de référence unique pour la politique de la ville et les actions en faveur des quartiers prioritaires. Il repose sur trois axes fondamentaux : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain.

La concertation, régie par la circulaire ministérielle du 15 mai 2023, a été structurée à Saint-Malo autour de trois dispositifs participatifs déployés en 2023 :

- Un questionnaire diffusé durant l'été 2023, à l'occasion d'animations de quartier (fête de la musique, ateliers créatifs, activités de Diverti'Sport, mini-ferme, bassin, etc.), afin de recueillir l'avis des habitant.es sur leur cadre de vie ;
- Deux tables rondes, animées en septembre 2023 par le Conseil citoyen, organisées dans les quartiers de La Découverte et du Poitou, permettant des échanges approfondis avec les résident.es ;
- Un forum citoyen, organisé le 11 octobre 2023, réunissant habitant.es, partenaires associatifs et institutionnels, avec pour ambition d'imaginer l'avenir du quartier, d'établir un dialogue pérenne et de valoriser les initiatives individuelles et collectives.

Ce forum a constitué une étape déterminante dans l'élaboration du nouveau Contrat de ville. Toutefois, il a nécessité une mobilisation conséquente en matière d'organisation et de logistique, impliquant activement les équipes de l'État, de Saint-Malo Agglomération et du Département.

L'un des défis majeurs pour la contractualisation 2024-2030 résidera ainsi dans l'instauration de dispositifs de concertation pérennes, efficaces et accessibles tout au long de cette période.

#### **3b. Le pouvoir d'agir : un levier d'autonomie pour les personnes accompagnées en centre départemental d'action sociale**

Le pouvoir d'agir est un processus par lequel les personnes accompagnées en centre départemental d'action sociale développent leur capacité à prendre une part active aux décisions qui impactent leur quotidien. Cette approche vise à renforcer leur autonomie, en favorisant leur implication dans la mise en œuvre des politiques sociales qui les concernent directement.

Le pouvoir d'agir et la démocratie participative sont deux dynamiques complémentaires qui se renforcent mutuellement. D'un côté, la démocratie participative offre un cadre institutionnel permettant d'associer les citoyen.nes à la conception des politiques publiques. De l'autre, le pouvoir d'agir s'attache plus spécifiquement à l'émancipation des personnes en situation de vulnérabilité, leur donnant les outils pour devenir actrices de leur propre parcours et des évolutions des dispositifs sociaux.

Au sein du Département d'Ille-et-Vilaine, cette démarche se traduit par un engagement fort en faveur de l'implication des personnes dans leur accompagnement social. C'est dans cette perspective qu'un état des lieux a été menée sur les pratiques professionnelles au sein des centres départementaux d'action sociale, afin d'identifier les leviers favorisant le pouvoir d'agir des personnes accueillies ou accompagnées. Plutôt que d'aborder la participation citoyenne au sens large, l'analyse s'est concentrée sur les modalités concrètes d'implication des personnes dans le travail social.

Inscrite dans les objectifs du projet de mandature et des schémas directeurs sociaux, la participation citoyenne vise à reconnaître pleinement le rôle des bénéficiaires dans la conception et l'usage des dispositifs sociaux.

Un groupe de travail inter-pôles, accompagné par un stagiaire en Master 2 "Chargé de projets collectifs et participatifs" (COPAR), a piloté une étude afin d'identifier les bonnes pratiques et les

axes d'amélioration en matière de pouvoir d'agir, en centre départemental d'action sociale.

Entre juillet 2023 et janvier 2024, une large consultation a été réalisée auprès de 166 agent.es réparti.es dans vingt centres départementaux d'action sociale et en agences. L'objectif était de recueillir leurs retours d'expérience et d'analyser les dynamiques existantes en matière d'implication des personnes, afin de mieux comprendre et renforcer les pratiques favorisant leur pouvoir d'agir.

### **Des visions diverses de la participation**

Cette étude a permis de noter que les professionnel.les des centres départementaux d'action sociale ont des représentations diverses de la participation. Pour la majorité, elle fait déjà partie des pratiques quotidiennes, elle est vue comme un potentiel levier de changement dans la relation. Une partie des agents interrogés ont renvoyé leur questionnaire quant à une injonction institutionnelle, en recherche de fondement.

### **Des obstacles principaux à la participation**

Plusieurs facteurs freinent l'implication des différents acteurs dans les démarches participatives. Parmi les principaux obstacles identifiés :

- Le vocabulaire technique rend difficile la communication avec les personnes accompagnées ;
- Les mouvements RH dans les équipes ;
- L'absence d'espaces d'expression pour les personnes accompagnées ;
- Le manque de temps et d'outils limitent l'engagement des travailleur.euses sociaux.ales dans des démarches participatives ;
- La méfiance des personnes accompagnées envers les centres départementaux d'action sociale, perçus comme outils de contrôle.

### **Des solutions identifiées**

Pour surmonter ces obstacles et encourager une participation plus active, plusieurs solutions ont été mises en avant :

- Partenariat avec d'autres acteur.rices locaux.ales pour faciliter la participation ;
- Des innovations internes à l'image de certains centres départementaux d'action sociale qui ont développé des outils pratiques pour encourager la participation, comme des cartes de besoins ou des échelles de réalisation d'objectifs ;
- Des actions collectives sont identifiées comme des opportunités pour mobiliser les personnes et renforcer leur pouvoir d'agir (« Les Estivales » à Saint-Aubin-d'Aubigné, « L'Atelier Radio » à Brocéliande, « Au fil de soi » à Saint-Malo, « Joyeux Lurons » à Combourg, etc.).

### **Des recommandations articulées autour de 3 axes**

Pour favoriser une participation plus inclusive et efficace, plusieurs recommandations ont été formulées :

- **Promotion :**
  - Sensibiliser les professionnel.les sur l'importance de la participation ;
  - Développer des formations spécifiques pour une acculturation commune autour de la participation ;
  - Améliorer l'accueil et les outils pour faciliter l'engagement des personnes.
- **Évaluation :**
  - Formaliser la participation dans les écrits professionnels ;
  - Créer des indicateurs pour mesurer les effets de la participation ;
  - Encourager l'implication des personnes dans les actions collectives et les décisions qui les concernent.
- **Communication :**
  - Renforcer la communication entre professionnel.les et personnes accompagnées ;
  - Valoriser les bonnes pratiques en matière de participation au sein des centres départementaux d'action sociale et auprès des partenaires extérieurs.